



## Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

**Numéro de la demande :** 2010-5759  
**Demande :** Nouvelle limite maximale de résidus (LMR) d'une matière active de qualité technique déjà évaluée  
**Produit :** Herbicide technique Imazapyr  
**Numéro d'homologation :** 23712  
**Matière active (m.a.) :** Imazapyr  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2609877

### Objet de la demande

Cette demande vise à établir une limite maximale de résidus (LMR) pour les résidus d'imazapyr dans et sur le soja importé.

L'imazapyr a déjà fait l'objet d'une évaluation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et est actuellement homologué pour une utilisation au Canada afin de supprimer diverses latifoliées ou mauvaises herbes graminées, ainsi que certains arbustes et arbres vivaces dans des zones non agricoles, et pour supprimer diverses latifoliées ou mauvaises herbes graminées dans ou sur le canola et les lentilles.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques, environnementale ou de la valeur n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation des risques pour la santé

Les données sur les résidus provenant d'essais en champ effectués au Brésil concernant l'imazapyr dans ou sur le soja tolérant à l'imazapyr (Cultivance) ont été présentées pour appuyer la limite maximale de résidus dans ou sur le soja importé. Par ailleurs, on a examiné des études sur le processus de transformation du soja traité résistant à l'imazapyr pour déterminer le potentiel de concentration de résidus d'imazapyr dans les produits transformés.

La recommandation concernant les LMR pour l'imazapyr dans et sur le soja repose sur les données des essais en champ présentées et sur les indications fournies par le [calculateur de limites maximales de résidus de l'Organisation de coopération et de développement économiques](#). Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus d'imazapyr dans et sur le soja et les produits transformés. Les résidus dans les produits transformés qui ne sont pas

indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

<b>TABLEAU 1. Résumé des données sur les essais en champ et sur la transformation alimentaire utilisées pour étayer les limites maximales de résidus (LMR)</b>							
Denrée	Méthode d'application – dose d'application totale (g m.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR en vigueur (ppm)	LMR recommandé (ppm)
			MM EET	MPE ET			
Graines de soja Cultivance	Application foliaire généralisée/52,5	60	< 0,05	2,8	Pétrole brut (0,035x)	Aucune	4,0
		80	0,01	1,03			

MMEET = moyenne la moins élevée des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

### Conclusion

Après examen de toutes les données disponibles, la LMR indiquée au tableau 1 est recommandée en ce qui concerne les résidus d'imazapyr dans et sur le soja. Les résidus dans les denrées à base de soja aux LMR proposées ne présenteront de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### References

PMRA Document Number	Reference
2071885	2010, Amendment 01 - Final report 1273-07 - Study of residues of Imazapyr and Imazapic in soybean cultivance (grains) after treatment with BAS 714 01 H under field conditions in Brazil for import tolerance, DACO: 7.4.1, 7.4.2
2071886	2010, Study of Residues of Imazapyr and Imazapic in Soybean Cultivance (grains) after treatment with BAS 714 01 H under field conditions in Brazil for Import Tolerance, DACO: 7.4.1, 7.4.2
2071887	2008, Study of Residues of Imazapyr and Imazapic in Soybean Cultivance (grains) after treatment with BAS 714 01 H, under field conditions in Brazil, DACO: 7.4.1, 7.4.2

2071889	2008, Study of Imazapyr in Soybean Cultivance (grains) after treatment with BAS 693 02H, under field conditions in Brazil., DACO: 7.4.1, 7.4.2
2071890	2008, Study of Imazapyr in Soybean Cultivance (grains) after treatment with BAS 693 02H, under field conditions in Brazil., DACO: 7.4.1, 7.4.2
2563309	2012, Residue study of Imazapyr and Imazapic in GMO soybean grains and aspirated grain fraction (AGF) after treatment with BAS 714 01 H under field conditions in Brazil, DACO: 7.4.1
2071891	2009, Study of residues of imazapyr and imazapic in soybean cultivance (grains) and processed fractions (meal, oil and flaked soybean) after treatment with BAS 714 01 H, under field conditions in Brazil, DACO: 7.4.5
1985805	2009, Study of residues of Imazapyr in soybean cultivance (grain) and processed fractions (meal, oil, and flaked soybean) after treatment with BAS 693 02 H, under field conditions in Brazil, DACO: 7.2.1, 7.3, 7.4.1, 7.4.2, 7.4.5
2504413	2011, Study of Residues of Imazapyr and Imazapic in Cultivance Soybean (Grains) after Treatment with BAS 714 01 H under Field Conditions in Brazil, DACO: 7.4.1
1985807	2004, Validation Study of SOP-PA.0249 for Determination of Residues of Imazapyr (BAS 693 H) in Soybean (Grain), DACO: 7.2.2, 7.2.3

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.